

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

ELEMENTS PREPARATOIRES AU DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Le Centre Communal d'Action Sociale



Siège du CCAS – Mairie
de Beynost Place de la
Mairie - 01700 BEYNOST

Tél. 04 78 55 83 40
[accueil@ville-
beynost.fr](mailto:accueil@ville-beynost.fr)



« Résidence des FONTAINES » -
Foyer logement 520 rue des
Thermes
01700 BEYNOST

Tél. 04 78 55 56 27
residence.fontaine@free.fr

Préambule

Pour les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra aussi faire l'objet d'une délibération spécifique.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer la poursuite des engagements de Mme la Présidente du CCAS et du Conseil d'Administration, et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au conseil d'administration :

- De discuter les orientations budgétaires de l'année à venir,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS,
- De s'exprimer sur la stratégie financière du CCAS.

Présentation du CCAS de la commune de Beynost

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal.

Le CCAS est une émanation du Conseil Municipal dont Mme le Maire est la présidente et l'Adjointe aux affaires sociales est la vice-présidente.

Le CCAS est l'antenne sociale de la commune ; Il s'inscrit dans un rôle d'accompagnement social, d'écoute, d'information, d'orientation envers tous publics, en les aidants à surmonter leurs difficultés sociales et/ou administratives.

► Dans le cadre de sa mission générale de « prévention et de développement social dans la Commune », le CCAS poursuit ses actions en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, le CCAS développe différentes activités et missions légales ou facultatives orientées vers les populations concernées :

- ✓ Aide et accompagnement des personnes âgées (Foyer logement, portage des repas, aide pour les démarches administratives...),
- ✓ Aide aux personnes handicapées,
- ✓ Aide aux familles et à toute personne en difficulté,
- ✓ Aide aux personnes atteintes de maladies cognitives, aide aux aidants (Accueil de jour social) ;
- ✓ Versement en 2023 de subventions et participations aux associations, aux organismes et aux établissements de retraite qui assistent, aident, hébergent les personnes défavorisées, celles en difficulté, les chercheurs d'emplois, les parents

isolés, les personnes âgées..., pour les secours d'urgence, les problèmes de logements, les charges, la constitution de dossiers APA, les admissions en EPHAD, etc...

► Les recettes du CCAS :

- ✓ De la subvention municipale,
- ✓ Des concessions au cimetière,
- ✓ De la participation au portage de repas à domicile,
- ✓ De la participation aux repas mensuels des aînés,
- ✓ Des redevances et des charges payées par les résidents du foyer logement,
- ✓ De la participation Accueil de Jour Social,
- ✓ De divers dons au CCAS,
- ✓ Du remboursement d'indemnités journalières.
- ✓ Du département, lors d'appel à projets en direction de la résidence autonomie

I) RETROSPECTIVE DU BUDGET DU CCAS 2019 – 2023

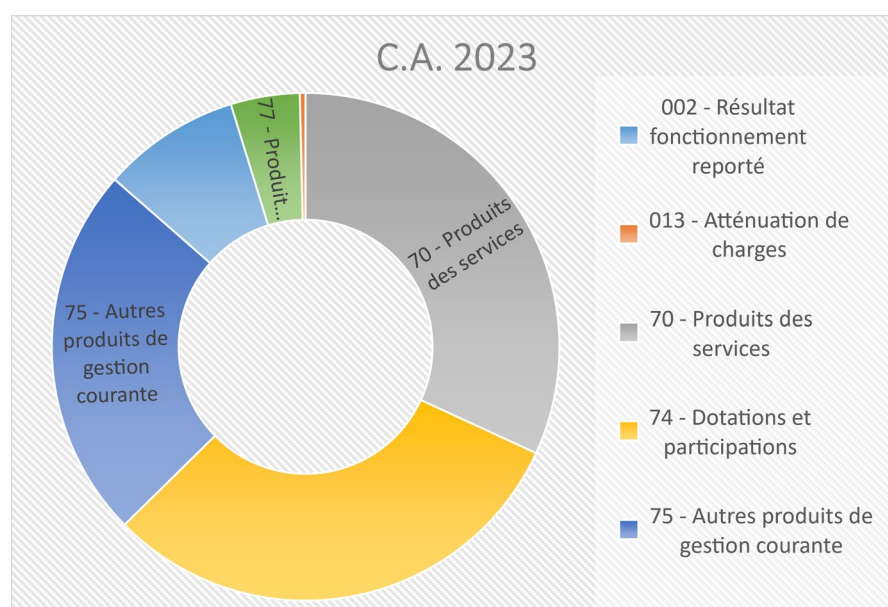
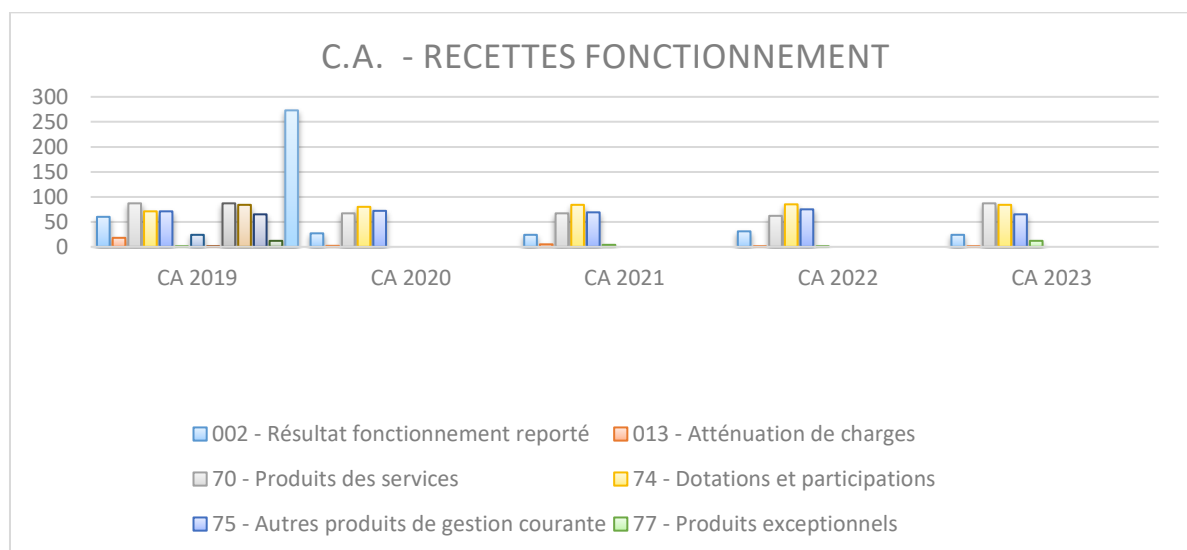
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend des dépenses courantes : frais afférents au portage des repas, à l'accueil de jour, aux repas inter générations, aux activités et animations diverses de la résidence des Fontaines, aux autres charges de gestion courante (aides diverses), aux amortissements et charges de personnels.

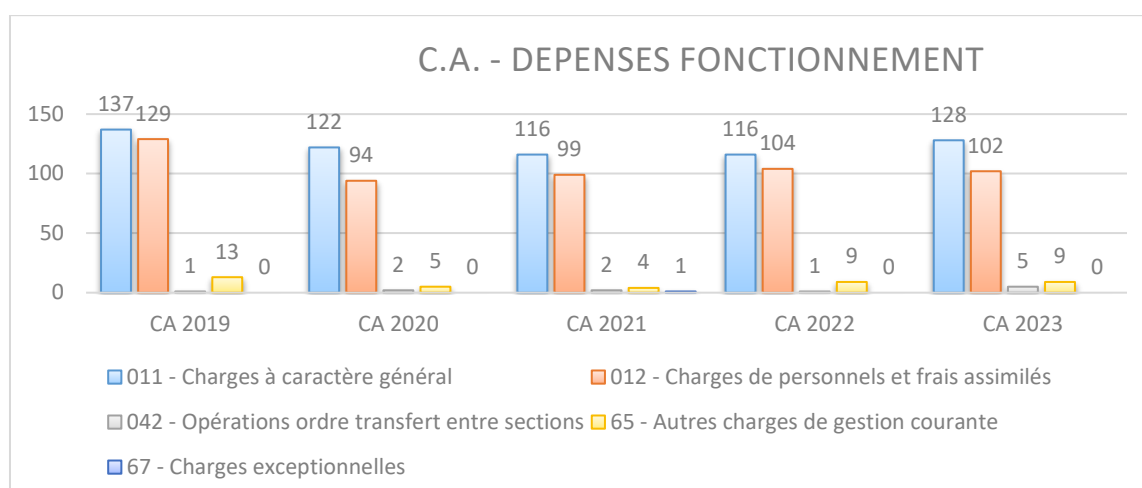
En recettes, cette section comprend entre autres, les recettes du portage de repas, de l'accueil de jour, des repas inter générations, des concessions du cimetière, des indemnités journalières du personnel (maladie), des dons et la subvention communale qui est versée en fonction des besoins et de la politique de la Municipalité en matière d'action sociale.

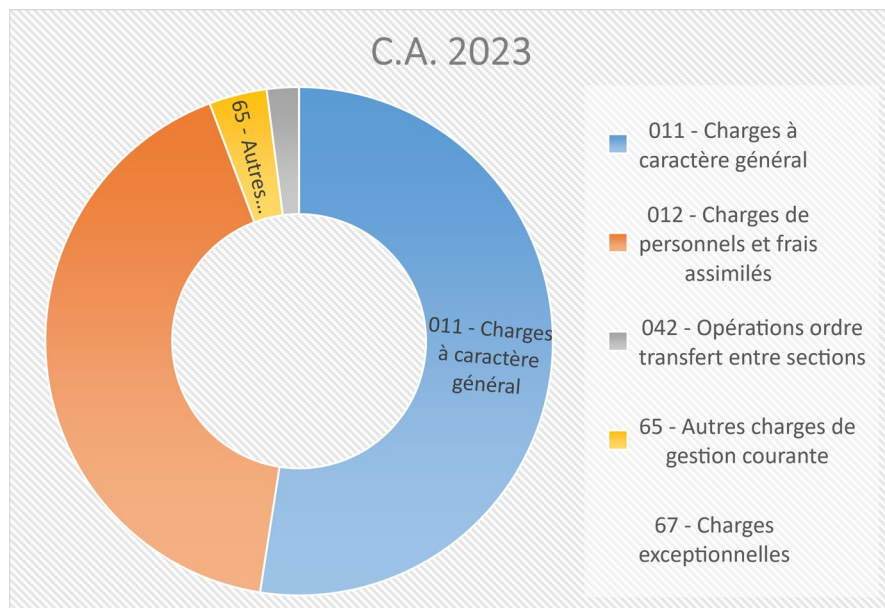
Détails des recettes et des dépenses de fonctionnement

1) Recettes de fonctionnement



2) Dépenses de fonctionnement





B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la réglementation.

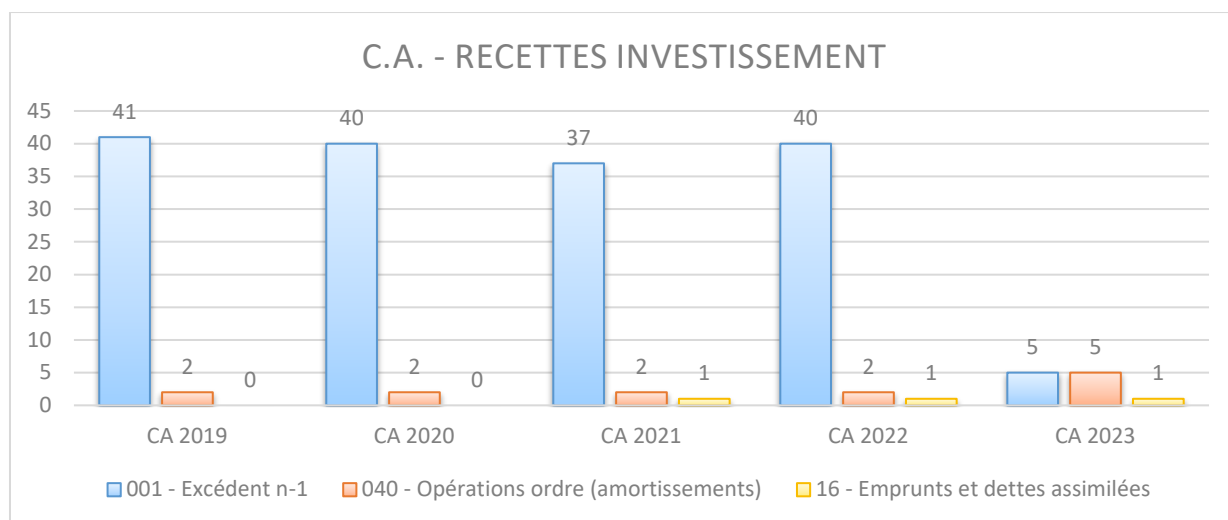
Elle permet principalement de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social.

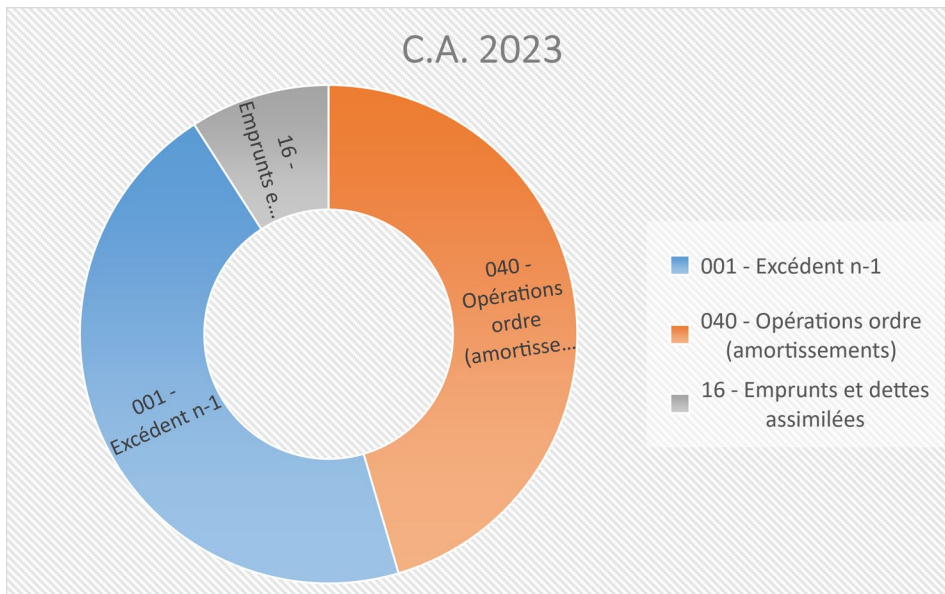
Le CCAS n'est pas propriétaire de ses locaux et n'a donc pas vocation à investir, hors matériels, équipements divers, mobiliers.

Les recettes de cette section proviennent des amortissements et des excédents antérieurs.

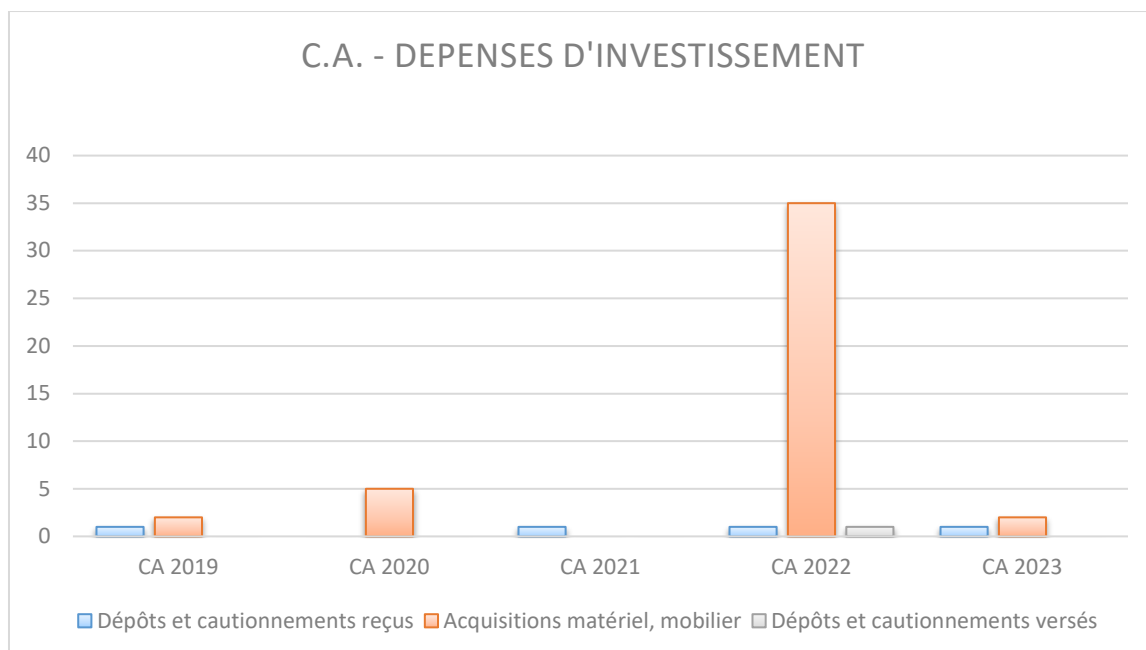
Détails des recettes et des dépenses d'investissement

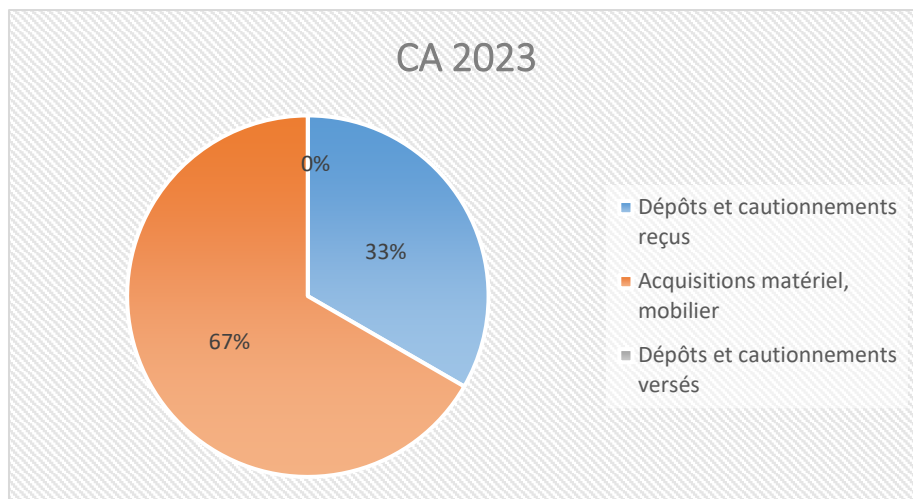
1) Recettes d'investissement





2) Dépenses d'investissement





II) ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS 2024

Dans un contexte mondial difficile où les guerres et les conflits se multiplient, il semble désormais indispensable de recréer du lien entre les personnes et d'accompagner les publics les plus fragiles.

1) Les priorités politiques 2023

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, le CCAS poursuit ses actions en étroite liaison avec les institutions publiques et privées, cette structure de proximité s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. L'aide sociale légale est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune.

Ce lien social est une priorité, le CCAS prend le relais afin d'apporter son soutien et son écoute, Son rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller les administrés sur les démarches à effectuer dans le domaine du social.

Cette année 2024 sera marquée par la continuité d'actions en cours, indispensable pour garantir un travail social de qualité, et le développement de nouvelles actions intergénérationnelles.

La continuité des actions :

- ✓ Assurer le portage des repas à domicile.

37 personnes ont pu profiter de ce service sur l'année 2023, avec près de 6302 repas livrés. Le service de portage de repas assure une alimentation variée et équilibrée tout en conservant la notion de plaisir.

Ce service permet également aux personnes de rester plus longtemps à leur domicile et apporte aux familles une certaine sécurité avec un passage régulier.

✓ Animations pour les séniors de la Résidence des Fontaines

Sur l'année 2023, le service animation de la résidence a ouvert 89 demi-journées.

Des ateliers leurs sont proposés autour de différentes thématiques (mémoires, chansons, activités manuelles,). Ces temps d'échanges sont appréciés par les résidents, ils permettent des temps de partage et de convivialité.

Mais aussi, à travers des jeux, la mémoire est sollicitée et entretenue.

Cette année, deux repas, notamment le repas de Noël ont été organisés au restaurant du midi.

✓ Les appels téléphoniques

Les appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans de la commune continuent. Ce dispositif étant bien apprécié des administrés, il permet de rompre l'isolement.

Une liste de personnes prioritaires est établie en fonction de l'isolement et de la fragilité de la personne. Une à deux fois dans l'année, une annonce passe dans la gazette locale, demandant aux administrés de se faire recenser auprès du CCAS s'ils sont dans ce cas.

Cette liste évolue en fonction de la situation de chacun.

✓ Accompagnement des personnes, tout âge confondu.

Vers les services d'aides sociales, d'aides à la constitution des dossiers de demandes d'APA, d'aides ménagères, de dossiers MDPH... en collaboration avec les services du département de l'Ain.

Enregistrement des demandes de logement social. Avec la dématérialisation, nous avons pu constater que de nombreuses personnes sont en difficultés pour faire leur demande sur internet. Ils peuvent prendre rendez-vous avec la responsable du CCAS ou de son adjointe, qui sont référencées comme guichet enregistreur auprès des autorités compétentes.

Les personnes en recherche de logement contactent les collectivités sur les conseils des bailleurs et ne comprennent pas toujours que ces dernières n'ont pas « la main » sur l'attribution des logements.

Accompagnement des administrés dans les démarches de logements insalubres. Cette année, le CCAS a accompagné 5 ménages.

Les domiciliations, permettant aux personnes sans domicile fixe d'avoir une adresse postale pour leurs démarches administratives. En 2023, il avait 7 personnes domiciliées au CCAS. Dont une personne vivant dans la rue, à qui nous avons proposé de prendre des douches une fois par semaine ainsi que de laver son linge. Cette personne a été aussi accueillie le temps de repas chaud au sein du CCAS sur la période hivernale.

Accompagnement des familles en difficultés avec les aides alimentaires. En 2023 nous avons aidé 4 foyers avec des aides allant de 80 à 100€.

Des aides financières ont été octroyées pour des réfugiés ukrainiens, permettant à 2 petites filles, de pratiquer la danse.

✓ Les colis de Noël

Ces colis sont distribués aux personnes de la commune de plus de 75 ans. Pour l'année 2023, les élus de la commission « Affaires Sociales » ont organisé les permanences à la Villa Monderoux. Les enfants élus du CME ont participé le mercredi matin à la remise des colis.

365 colis (solo ou couple) ont été commandés en 2023.

Certains administrés ont demandé que leur colis soit remis à des œuvres caritatives. Ainsi, le CCAS a pu faire dons au Secours Catholique de quelques colis de Noël.

✓ Des actions intergénérationnelles

Le service Education/Jeunesse et le CCAS ont reconduit l'action « prévention canicule ». Des jeunes entre 15 et 17 ans, participant aux « Chantiers Jeunes », ont distribué des packs « canicule » aux personnes de plus de 87 ans vivant seules à leur domicile. Cette action s'est déroulée sur deux demi-journées. Elle a été appréciée par les jeunes et nos aînés.

Mise en place d'un partenariat avec l'école des Sources de Beynost, sur deux actions, « ma planète », regroupant des défis écologiques à vivre entre amis, famille et dans ce cadre-là avec les seniors et la mise en place d'une correspondance entre les élèves du CE2 et 27 seniors de la commune. Permettant aux enfants de réaliser leur projet d'écriture.

Un partenariat avec le centre de loisirs Gabi a été mis en place. Permettant aux enfants accueillis de venir passer du temps à la Résidence des Fontaines en compagnie de nos aînés. Ces temps se font le mercredi matin du repas des aînés. Sur 2023, deux rencontres ont pu avoir lieu. Cette action va se poursuivre sur l'année 2024.

Le CCAS de la commune a proposé d'accueillir un enfant de moins de 3 ans scolarisé, à l'école des Sources, qui ne pouvait pas manger à la cantine (RI du restaurant scolaire). Il a partagé ses repas avec les seniors de la Résidence des Fontaines et les personnes de l'accueil de jour social.

Ce dispositif a permis de répondre aux besoins de la famille et a favorisé le lien intergénérationnel. Et il a pris fin au 3 ans de l'enfant. Cette action s'est déroulée de la rentrée scolaire de septembre à mi-novembre.

Des liens sur l'année ont été créés entre le conseil municipal des enfants et les personnes âgées de la résidence des Fontaines. Nous avons eu le plaisir de partager un atelier pâtisserie, des fabrications de cartes ...Ces rencontres

permettent aux enfants de participer à la vie de leur commune, de s'initier à la citoyenneté et au civisme et de développer des relations intergénérationnelles.

✓ Plan canicule et grand froid

Le CCAS reste vigilant et actif dans l'application des dispositions prévues dans le plan canicule et grand froid, notamment en rendant accessible ses locaux pendant toute l'année pour accueillir les personnes lors de ces périodes difficiles.

Et en assurant des permanences téléphoniques afin de recueillir les besoins des personnes vulnérables. Une liste d'appel est constituée en fonction des besoins identifiés.

✓ La semaine bleue :

La Semaine Bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « aînés » dans notre société.

Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu. Chaque année, un concours prime les meilleures initiatives.

En 2023, le CCAS a proposé :

- Un goûter spectacle qui a réuni 56 personnes de plus de 70 ans et des membres du conseil d'administration et du personnel du CCAS. Au programme, vieilles chansons, musette et variété retro autour d'un goûter. Cout de la prestation 654€
- 2 ateliers de gym douce, qui a réuni 18 personnes. Une démarche dans la recherche du bien-être du corps et de l'esprit, offrant la possibilité d'enrichir son capital santé pour être en forme plus longtemps.
- 2 ateliers d'expression musicale et sonore qui a réuni 14 personnes. La démarche de ces ateliers vise à préserver, mobiliser et à développer les capacités de communication (corporelle, sonore et verbale). A maintenir une forme de socialisation par un partage d'expériences sensorielles, à améliorer la qualité de vie, à éviter, retarder ou accompagner l'entrée en institution.

La semaine bleue sera poursuivie pour l'année 2024 avec la recherche de nouveaux ateliers : conduite sénior, restez mobile, exposition photos des séniors de la commune, loto intergénérationnel...

✓ L'accueil de jour social

L'objectif de cet accueil est de maintenir le plus longtemps possibles, des personnes atteintes de maladies cognitives, à leur domicile tout en favorisant

une socialisation autour de différentes activités, atténuer la perte d'autonomie et offrir un lieu de répit pour soutenir et écouter les aidants Sur l'année 2023. Nous avons accueilli sur cette période, 7 personnes différentes. Cette année, nous avons organisé des passerelles vers la structures petite enfance de la commune. Les personnes accueillies ont pu rencontrer à plusieurs reprises les enfants autour de temps chansons notamment.

✓ Le repas des aînés

Destinés aux personnes de plus de 60 ans, ces repas ont lieu une fois par mois dans le restaurant scolaire, en présence des enfants accueillis à GABI. Chaque mois un thème est proposé : Cuisine du Sud-Ouest, Beaujolais nouveau...

Ces repas ont repris à partir de mois de septembre.

✓ La mutuelle communale

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la commune de Beynost, via le CCAS, accompagne l'accès au dispositif « MA COMMUNE MA SANTÉ » à destination de tous les habitants de la commune.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, étudiants, seniors actifs ou retraités, agriculteurs, professions libérales, artisans, commerçants, chômeurs en fin de portabilité, intérimaires, certains salariés en contrat à durée déterminée, certains salariés avec multi-employeurs et, plus généralement, toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 portant sur la généralisation de la couverture complémentaire des frais de santé (transposée à l'article L.911-7 du Code de la sécurité sociale) et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

Dans cet objectif, l'association ACTIOM a souscrit auprès de compagnies d'assurances des contrats collectifs mutualisés à adhésion facultative.

Une convention entre l'association Actiom et le CCAS a été signé le 30 novembre 2021.

Le CCAS organise, des permanences dans ces locaux afin que les administrés puissent prendre connaissance de ce dispositif et profiter de tarifs préférentiels.

Les nouvelles actions

✓ Service civique

Le service civique est un dispositif national d'engagement volontaire de la jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service de l'intérêt général. Le service civique contribue efficacement au bien vieillir des personnes âgées par des actions complémentaires à d'autres dispositifs d'aides (paramédical...).

Chaque jeune reçoit une indemnité mensuelle de 620€, dont 504.98€ sont versés par l'Etat et 114,85€ versés par le CCAS.

✓ Partenariat avec « Agirc Arcco »

Le regroupement de caisses de retraites, Agric Arcco propose aux collectivités qui le souhaitent, des conférences gratuites sur des thématiques telle que la mémoire, la nutrition, la prévention des chutes...

Sur 2023, une conférence a été organisée : « la mémoire ce bien précieux ». Une centaine de personnes de la CCMP ont participé. L'intervention du conférencier a été entièrement financée par l'Agirc Arcco.

Pour l'année 2024, L'Agirc Arcco, nous propose un spectacle intitulé : Alzei-Mère, Sophie BELVISI, comédienne italienne, met en lumière avec humour et dérision un sujet grave et personnel, la maladie d'Alzheimer. Un spectacle qui résonne comme un hymne à la vie.

✓ Travail sur le bilan énergétique.

Avec la crise énergétique actuelle, une réflexion est en cours sur les dépenses énergétiques (changement de radiateurs dans les logements, une revalorisation des charges.). Cette réflexion devra être menée avec la Semcoda, propriétaire des locaux.

Et toujours un soutien financier aux différentes associations :

Le CCAS accompagne les associations et organismes qui interviennent sur la commune dans le domaine du sociale en leur versant des aides financières :

- ✓ La banque alimentaire de l'Ain
- ✓ Les restos du cœur de Bourg en Bresse
- ✓ Le Secours Catholique
- ✓ La Croix Rouge
- ✓ CAP Handicap

2) Fonctionnement administratif de la structure.

✓ Le personnel

L'équipe du CCAS, comprenant une responsable mise à disposition par la commune à hauteur d'un 0.35 ETP, deux agents sociaux et un adjoint d'animation qui travaille aussi sur l'EAJE, à hauteur de 7h par semaine. Un médecin référent pour l'accueil de jour social a été recruté pour 60 heures par an. Il a pour missions de procéder aux visites d'admission ainsi qu'à des temps d'évaluation sur le terrain pour le réajustement des projets de vie des personnes accueillies.

Les missions réalisées par le CCAS, n'ont fait que s'amplifier depuis 2021, avec l'arrivée de la nouvelle responsable. Au-delà des mises aux normes réglementaires, les projets se sont multipliés. Avec seulement deux jours par semaine sur la CCAS, il était primordial de trouver une solution. C'est pour cela que depuis octobre 2023, une adjointe à la responsable a intégré le pôle action sociale et éducative. Une partie de ses missions est destinée à la continuité de service du CCAS. En effet, la plus grosse partie des tâches faites par la responsable du CCAS n'est réalisée, connue que par cette dernière. Il était indispensable afin d'assurer aux administrés un suivi, de partager ses activités et ses connaissances.

3) Recherche de financement

Sur l'année 2023, le CCAS de Beynost a reçu une subvention du Département dans le cadre du « forfait autonomie » de 4200€. Elle a été accordée en réponse à un appel à projet autour de l'accueil des résidents de la Résidence des Fontaines.

Pour l'année 2024, Le CCAS a fait une demande à hauteur de 5599€, avec des animations assurées par le personnel et des intervenants extérieurs (gym douce, musicothérapie, atelier « chocolat »).

4) Le nouveau local du CCAS, route de Genève

Le CCAS a signé avec la société Immobilière Rhône Alpes un bail professionnel permettant ainsi au CCAS de le sous-louer. Un travail a été engagé sur 2023 pour trouver un fonction à ce local. La commune de Beynost avait besoin d'un endroit adapté pour accueillir son Relais Petite Enfance. Un contrat a été conclu, entre les deux parties, pour que les assistantes maternelles et les enfants accueillis puissent profiter d'un lieu répondant aux exigences des services du département. Le Rpe a officiellement réouvert mi-avril 2023.

Il offre un soutien à la parentalité à travers un accompagnement pédagogique en lien avec les partenaires de la petite enfance (alimentation, sommeil, acquisitions, développement psychomoteur du petit enfant). C'est un service gratuit, mis en place par la commune en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle et Infantile. L'animatrice du relais accueille trois fois par semaine les assistantes maternelles de la commune.

Conclusion

Le CCAS est un établissement public qui accompagne les administrés quel que soit leur âge.

Le CCAS continuera à faire de son mieux afin d'aider les personnes vulnérables, les personnes en situation d'isolement, à accompagner les personnes fragiles dans leur quotidien, à animer une action générale de prévention et de développement sociale dans la commune en liaison avec les institutions publiques ou privées.

Cette année 2024 aura pour thématique l'intégration des jeunes dans notre société à travers des actions citoyennes notamment le service civique seniors.